

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Décembre 2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 569 245** dinars et un résultat net déficitaire de la période de **<31 224>** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,43% de l'actif au 31 décembre 2019. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 28 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2019	31/12/2018
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 248 581,672	1 986 981,305
	a- Actions et droits rattachés		1 248 581,672	1 986 981,305
	b- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	320 663,768	691 854,997
	a- Placements monétaires		0,000	147 468,374
	b- Disponibilités		320 663,768	544 386,623
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 569 245,440	2 678 836,302
	<u>PASSIF</u>			
			<u>25 340,202</u>	<u>26 705,041</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	5 502,235	8 650,887
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	19 837,967	18 054,154
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 543 905,238</u>	<u>2 652 131,261</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	1 537 737,299	2 657 903,527
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.6	<u>6 167,939</u>	<u>-5 772,266</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	-2 898,385
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		6 167,939	-2 873,881
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 569 245,440	2 678 836,302

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>0,000</u>	<u>63 892,540</u>	<u>0,000</u>	<u>54 978,705</u>
	Dividendes		0,000	63 892,540	0,000	54 978,705
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>0,000</u>	<u>817,591</u>	<u>1 752,557</u>	<u>8 938,508</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>0,000</u>	<u>64 710,131</u>	<u>1 752,557</u>	<u>63 917,213</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-5 502,235</u>	<u>-26 443,495</u>	<u>-8 650,887</u>	<u>-34 797,898</u>
	Revenu net des placements		-5 502,235	38 266,636	-6 898,330	29 119,315
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.8	-7 856,883	-33 021,557	-7 385,167	-30 640,726
	Résultat d'exploitation		-13 359,118	5 245,079	-14 283,497	-1 521,411
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-299,921	922,860	-125,537	-1 352,470
	Sommes capitalisables de la période		-13 659,039	6 167,939	-14 409,034	-2 873,881
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		299,921	-922,860	125,537	1 352,470
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-18 140,455	-190 623,160	-41 574,716	-53 543,522
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		403,813	-33 904,523	-68 976,187	231 145,640
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-128,450	-2 059,230	-1 647,211	-9 129,082
	Résultat net de la période		-31 224,210	-221 341,834	-126 481,611	166 951,625

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-31 224,210</u>	<u>-221 341,834</u>	<u>-126 481,611</u>	<u>166 951,625</u>
a- Résultat d'exploitation	-13 359,118	5 245,079	-14 283,497	-1 521,411
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-18 140,455	-190 623,160	-41 574,716	-53 543,522
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	403,813	-33 904,523	-68 976,187	231 145,640
d- Frais de négociation de titre	-128,450	-2 059,230	-1 647,211	-9 129,082
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-36 438,910</u>	<u>-886 884,189</u>	<u>227 222,958</u>	<u>442 494,379</u>
a- Souscriptions	0,000	199 264,800	246 031,989	556 034,054
- Capital	0,000	203 000,000	239 700,000	541 200,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	6 670,535	16 735,653
- Régularisation des sommes capitalisables	0,000	-3 735,200	-338,546	-1 901,599
b- Rachats	36 438,910	1 086 148,989	18 809,031	113 539,675
- Capital	39 200,000	1 117 600,000	17 800,000	105 900,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	971,074	7 696,484
-Régularisation des sommes capitalisables	-2 761,090	-31 451,011	37,957	-56,809
VARIATION DE L'ACTIF NET	-67 663,120	-1 108 226,023	100 741,347	609 446,004
<u>AN4-Actif Net</u>				
a- En début de période	1 611 568,358	2 652 131,261	2 551 389,914	2 042 685,257
b- En fin de période	1 543 905,238	1 543 905,238	2 652 131,261	2 652 131,261
<u>AN5-Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	16 873	25 627	23 408	21 274
b- En fin de période	16 481	16 481	25 627	25 627
VALEUR LIQUIDATIVE	93,677	93,677	103,489	103,489
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-7,62%	-9,48%	-20,05%	7,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000, sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2019 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% l'Actif
Actions				
ARTES	13 430	83 484,270	65 323,520	4,16%
ATL	50 633	156 522,148	85 468,504	5,45%
ATTIJARI BANK	4 450	212 283,957	146 841,100	9,36%
BIAT	1 348	164 033,465	154 736,920	9,86%
CARTHAGE CEMENT	34 135	94 119,413	40 825,460	2,60%
OTH	9 172	153 365,495	127 206,468	8,11%
SAH	5 500	57 716,287	65 164,000	4,15%
SFBT	6 800	89 859,926	129 601,200	8,26%
SOMOCER	40 000	52 570,000	37 480,000	2,39%
SOTUVER	13 000	60 329,905	109 551,000	6,98%
TELNET	6 500	52 028,183	60 541,000	3,86%
TPR	20 000	83 086,855	94 800,000	6,04%
UIB	5 750	125 682,244	131 042,500	8,35%
Total		1 385 082,148	1 248 581,672	79,57%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Revenus des Actions	0,000	63 892,540	0,000	54 978,705
TOTAL	0,000	63 892,540	0,000	54 978,705

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 320 663,768 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires	0,000	147 468,374	0,00%
Disponibilités	320 663,768	544 386,623	20,43%
Total	320 663,768	691 854,997	20,43%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	817,591	1 752,557	8 938,508
TOTAL	0,000	817,591	1 752,557	8 938,508

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2019	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	5 502,235	8 650,887
	Frais de gestionnaire	1 572,067	2 471,688
	Frais de dépositaire	393,015	617,923
	Frais de distributeurs	3 537,153	5 561,276

3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2019	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	19 837,967	18 054,154
	Etat, retenue à la source	2 193,441	992,662
	Redevance CMF	130,178	211,772
	Charges à payer sur l'exercice	17 514,348	16 849,720

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	2 562 700
* Nombre de titres	25 627
* Nombre d'actionnaires	116
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	203 000
* Nombre de titres émis	2 030
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	1 117 600
* Nombre de titres rachetés	11 176
<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	1 648 100
* Nombre de titres	16 481
* Nombre d'actionnaires	90

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 s'élève à -1 108 226,023 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2019 est de 16 481 contre 25 627 au 31/12/2018.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2018</u>	<u>2 657 903,527</u>	<u>2 657 903,527</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>203 000,000</u>	<u>203 000,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-1 117 600,000</u>	<u>-1 117 600,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-205 566,228</u>	<u>-199 398,289</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-190 623,160	-190 623,160
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-33 904,523	-33 904,523
- Frais de négociation de titres	-2 059,230	-2 059,230
- Régularisation des sommes capitalisables	24 732,891	24 732,891
- Résultat de l'exercice antérieur	-5 772,266	-5 772,266
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	2 060,060	2 060,060
- Sommes capitalisables		6 167,939
<u>Montant fin de période au 31/12/2019</u>	<u>1 537 737,299</u>	<u>1 543 905,238</u>

3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2019 s'élèvent à 6 167,939 DT contre -5 772,266 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	-2 898,385
Résultat d'exploitation	5 245,079	-1 521,411
Régularisation du résultat d'exploitation	922,860	-1 352,470
Total	6 167,939	-5 772,266

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 1 Charges de gestion des placements	5 502,235	26 443,495	8 650,887	34 797,898
Rémunération du gestionnaire	1 572,067	7 555,286	2 471,688	9 942,263
Rémunération du dépositaire	393,015	1 888,830	617,923	2 485,581
Rémunération des distributeurs	3 537,153	16 999,379	5 561,276	22 370,054

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 2 Autres charges	7 856,883	33 021,557	7 385,167	30 640,726
Redevance CMF	393,015	1 888,830	617,923	2 485,581
Services bancaires et assimilés	0,000	1 520,642	0,000	1 306,840
Abonnement des charges budgétisées	7 463,868	29 612,085	6 767,244	26 848,305

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	7 463,868	29 612,085	6 767,244	26 848,305
Taxes (*)	302,138	1 198,697	-23,416	-92,902
Frais bancaires	30,532	121,130	23,802	94,430
Publication BO CMF	303,524	1 204,200	354,011	1 404,500
Honoraires CAC	1 709,285	6 781,400	1 709,310	6 781,500
Frais AGO et publications	1 493,644	5 925,871	1 078,912	4 280,466
Jetons de Présence	3 024,657	12 000,000	3 024,658	12 000,000
Alpha mena	600,041	2 380,600	600,016	2 380,500
Autres(*)	0,047	0,187	-0,048	-0,189

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.